

Notice inscriptions périscolaire Dieuze

à partir du 17 août 2022, les dossiers seront à me déposer en mairie uniquement sur rendez-vous afin de valider l'inscription. Petit rappel : tout dossier incomplet retardera la validation. Pièces à fournir pour un dossier complet :

- Fiche de renseignements
- Fiche d'inscription
- Fiche Sanitaire de Liaison
- Coupon Réponse du Règlement Intérieur
- Demande / Autorisation de Prélèvement Automatique si choisit

à compléter, ainsi que les documents suivants à fournir :

- Attestation de la CAF mentionnant le numéro allocataire et le quotient familial ou dernier avis d'imposition le cas échéant.
- Attestation d'assurance Responsabilité Civile ou Assurance extrascolaire
- Livret de famille (pas nécessaire en cas de réinscription)
- Carnet de santé de l'(des) enfant(s) ou copie de sa vaccination.
- Communication d'une adresse mail permettant l'envoi des identifiant et code d'accès pour l'utilisation du Portail Famille
- RIB si paiement par prélèvement automatique